

Ministère de l'enseignement supérieur
et de la recherche scientifique
Université 8 mai 45 Guelma



وزارة التعليم العالي و البحث العلمي

جامعة 8 ماي 45 قالمة

Laboratoire du Développement Endogène, Auto Développement et Bonne Gouvernance



LDEBG

INTEGRATION AU LABORATOIRE

Chers (ères) Collègues;

✚ Vous êtes un enseignant-chercheur en exercice dans un établissement de l'enseignement supérieur et n'appartenant pas à aucun laboratoire de recherche agréé au sens du décret exécutif n° 99-244 du 31 octobre 1999.

✚ Si vos activités de recherche et/ou de développement sont en relation avec les thèmes de recherche (sans s'y limiter) du laboratoire du Développement Endogène, Auto Développement et Bonne Gouvernance(LDEBG) de l'Université 8 mai 1945 Guelma, vous pouvez être intégré au laboratoire en qualité de membre permanent conformément à la réglementation en vigueur.

Dossier de demande d'intégration:

- Demande manuscrite adressée au Directeur du Laboratoire.
- Curriculum vitae.
- Résumé des travaux de recherche en cours.
- Déclaration sur l'honneur.
- Attestation de fonction récente.
- Dernier diplôme.

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de L'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Scientifique

Etablissement : Université 8 Mai 1945 Guelma

Laboratoire : LDEBG

DECLARATION SUR L'HONNEUR

(A renseigner par chaque Enseignant – Chercheur)

Je soussigné (nom & prénom) :

Date de naissance :

Diplôme :

Etablissement :

Déclare sur l'honneur ne pas faire partie d'un autre laboratoire de recherche agréé (au sens du décret 99- 244), de mon établissement de rattachement ou d'une autre institution d'enseignement supérieur ou de recherche.

Date et Signature